ATTESTATION DE RECUPERATION OU DE NON-RECUPERATION **DE LA TVA**

Je soussigné « Nom, prénom, fonction » atteste que « Nom de l'organisme » A mente Joe Acia, Dicter Cond oh SEADIL

- Récupère*

☑ Ne récupère pas*

(* Barrer la mention inutile)

d'une façon ou d'une autre, en tout ou partie, directement ou indirectement, la TVA.

Dans le cas ou le bénéficiaire récupère tout ou partie de la TVA, ou est éligible au fonds de compensation de la TVA, le taux de subvention s'appliquera sur le montant HT des dépenses.

Fait à Paris , le 01 mars 2018

Signature du responsable de l'organisme bénéficiaire,

Cachet de l'organisme